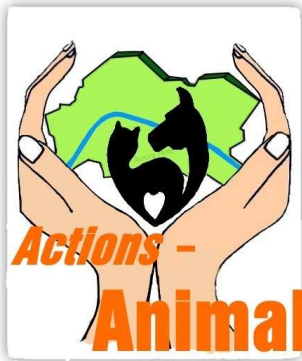


Nouvelles associations joviciennes



Nous souhaitons vous annoncer la création d'une nouvelle association à Joux le Potier : **ACTIONS-ANIMAL**.

Isabelle, Laurence et Nathalie s'investissent depuis des années pour défendre la cause animale. Elles ont décidé de réunir leurs actions et leur énergie au sein d'une association.

L'idée a germé cet été : La route des vacances était encore une fois synonyme d'abandons et d'errances pour nos « amis » à quatre pattes. Notre commune n'a pas été épargnée. Certains ont été recueillis et attendent désormais un vrai foyer, d'autres n'ont pas eu cette chance.



Actions-Animal a pour objectif de protéger, accueillir et soigner les animaux en détresse. Elle aidera les propriétaires d'animaux, confrontés à des difficultés. Sa priorité est d'agir pour limiter les abandons ou errances de la population féline. (Pour rappel, une chatte peut faire 4 portées de 1 à 7 chatons par an.)

Une aide à la stérilisation et la castration de nos amis chats sera proposée. Bien évidemment, cela ne pourra se concrétiser que grâce au soutien et à la solidarité de tous.

Actions-Animal espère qu'un grand nombre de joviciens et joviciennes soutiendront ses actions en devenant adhérents.

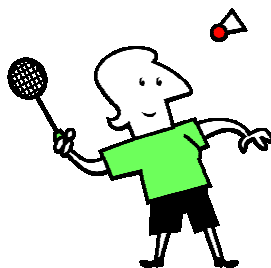


Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter aux différents numéros de téléphones :

Mademoiselle Isabelle Plotu : 06 87 12 04 99

Madame Laurence Grandjean : 06 28 01 61 22

Madame Nathalie Clavel : 06 11 80 58 79



Plusieurs personnes souhaitent
pratiquer le

BADMINTON

Vous aussi ?

Venez vous renseigner

Dimanche 28 septembre

entre 09h et 12h



Au gymnase, route de la Ferté

JOUY INFO

CIVISME

CIVISME

CIVISME

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

Cette maxime s'inspire de l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 à savoir :

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits »

Vous n'aimez pas marcher dans les déjections de chiens, de chats, de chevaux.....

Vous n'aimez pas que les chiens divagants ou errants viennent chez vous, créent des dégâts ou des nuisances ou même aillent dans l'étang des Champs Bretons faisant fuir les poules d'eau, canards et autres en abandonnant leurs nids...



Vous n'aimez pas être dérangé par le bruit en dehors des heures légales d'une tondeuse , d'une tronçonneuse ou autres ou même par des aboiements...

Vous n'aimez pas vous faire griffer par les branches, les ronces et tout ce qui dépasse des limites de propriétés riveraines...

Vous n'aimez pas que de la fumée vienne chez vous empester votre linge ou votre salle à manger ou votre terrasse...

Vous n'aimez pas que l'on vienne chez vous dégrader votre pelouse...

Vous n'aimez pas que l'on vienne chez vous taguer vos murs ou arracher vos fleurs...

Des réglementations existent, mais dans notre village,
le civisme et l'esprit de responsabilité doivent prévaloir,

**Alors ne faites pas, ou ne laissez pas faire aux autres
ce que vous n'aimeriez pas que l'on vous fasse!**

